



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6204^e séance

Jeudi 22 octobre 2009, à 11 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Le Luong Minh	(Viet Nam)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Araud
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2009/535)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2009/535)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mulet à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, publié sous la cote S/2009/535.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Edmond Mulet. Je lui donne maintenant la parole.

M. Mulet (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais confirmer au Conseil la très triste nouvelle de la mort, ce matin, du commandant adjoint de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), le général de brigade Ahmed Moinuddin, qui a été abattu à Islamabad alors qu'il était en congé dans son pays, le Pakistan. C'est le 24 juin qu'il avait pris ses fonctions de commandant adjoint de la force de la MINUS au Soudan.

(l'orateur poursuit en français)

Je remercie le Conseil de me donner l'occasion de lui présenter une mise à jour sur la situation dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine. Le Conseil est saisi du rapport

trimestriel (S/2009/535) du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Je souhaiterais saisir cette occasion pour mettre en relief certains points d'intérêt particulier ainsi que les faits les plus importants survenus depuis la publication du rapport.

Comme il est indiqué dans le rapport, la MINURCAT continue de former, de conseiller et de soutenir le Détachement intégré de sécurité (DIS), la force de police communautaire tchadienne chargée de maintenir la loi et l'ordre dans les camps de réfugiés, sur les sites de personnes déplacées et dans les principales villes de l'est, et d'aider à l'établissement d'un environnement sécuritaire propice à la conduite des activités humanitaires. Afin de poursuivre ce soutien, ainsi que pour financer de nouveaux programmes dans les secteurs de la justice et des prisons, le fonds fiduciaire de la MINURCAT requiert 21,7 millions de dollars pour l'année 2010. À cet égard, des offres d'un montant total de 14,5 millions de dollars ont été reçues lors d'une conférence des bailleurs de fonds qui s'est tenue à Bruxelles le 2 octobre dernier. Ces offres, émanant de la Commission européenne, de la France, du Luxembourg, de la Norvège et des États-Unis d'Amérique, ont démontré l'engagement ferme des bailleurs de fonds à soutenir le DIS, qui est reconnu et grandement apprécié.

Néanmoins, au regard des 7,2 millions de dollars qu'il reste à mobiliser, nous souhaitons inviter les membres du Conseil à nous aider à générer des offres supplémentaires auprès d'autres bailleurs de fonds. Le soutien de la MINURCAT au DIS est essentiel pour atteindre certains des objectifs liés à la mise en œuvre du mandat de la Mission, en particulier le renforcement des capacités tchadiennes d'assurer la sécurité des réfugiés, des déplacés, des civils et des travailleurs humanitaires, de maintenir la loi et l'ordre et d'assurer le respect des droits de l'homme.

Le DIS étant déployé, les efforts sont actuellement centrés sur l'amélioration de sa formation et de ses capacités. La MINURCAT et le Gouvernement tchadien atteindront bientôt une phase clef dans ce processus, avec la transition progressive vers une appropriation et un financement nationaux du DIS. Alors que le Gouvernement tchadien demeure déterminé à prendre en charge la responsabilité de cette

capacité nationale vitale, le soutien de la communauté internationale demeure essentiel durant cette transition.

(l'orateur reprend en anglais)

Au 19 octobre, la MINURCAT comptait 2 750 soldats, soit 53 % de ses effectifs autorisés. Nous continuons de faire tout notre possible pour accélérer le déploiement de tous les contingents promis. Toutefois, l'élargissement de la force a été entravé par les difficultés qu'ont connues certains pays fournisseurs de contingents au niveau de l'acquisition et du transport de matériel, ce qui est d'une importance d'autant plus critique que certains contingents sont sur le point de partir. Entre-temps, le retrait imminent d'unités existantes de transport et de génie limitera les capacités de la Mission d'ici l'arrivée de nouveaux contingents entre décembre 2009 et mars 2010. Tandis que la MINURCAT élabore des mesures pour veiller à la poursuite de ses opérations dans tous les secteurs, les capacités de la force seront mises à rude épreuve au cours des prochains mois.

Dans certains cas, le déploiement de la force de la MINURCAT a également été retardé pour des raisons d'ordre juridique, dont des différends au sujet du paiement de taxes sur les marchandises et les fournitures importées par des sous-traitants de la MINURCAT ou fournies par des pays fournisseurs de contingents en vertu d'une lettre d'attribution. À cet égard, j'ai le plaisir de signaler que le 15 octobre, le Gouvernement tchadien et la MINURCAT ont signé un additif à l'accord sur le statut de la mission afin de prendre en compte la composante militaire. Nous espérons qu'avec ce fait qu'il faut vivement saluer, il n'y aura plus de différends concernant des frais qui sont contraires à l'accord sur le statut de la mission.

En dépit de tous ces problèmes, je suis heureux de signaler que la force de la MINURCAT, avec les effectifs et les capacités dont elle dispose, a continué d'établir la confiance en menant notamment une série d'opérations très remarquées pour lutter contre la criminalité et garantir la sécurité. La coordination améliorée entre le DIS et les services de police et de gendarmerie a également permis d'améliorer la sécurité des efforts humanitaires.

Le 17 octobre, une campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » a été lancée au Tchad dans le cadre d'une initiative de l'ONU visant à lutter contre la violence sexuelle et sexiste en préconisant l'adoption et l'application d'une législation nationale conforme aux normes

internationales en matière de droits de l'homme; la mise en œuvre de plans d'action nationaux et locaux et des campagnes de sensibilisation. Mais, avec l'approche de la fin de la saison des pluies, nous trouvons préoccupantes les informations non confirmées, réfutées par le Gouvernement tchadien, faisant état de la présence continue de forces du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) dans des localités frontalières dans le nord-est du Tchad, et les informations similaires faisant état de la présence de groupes armés d'opposition tchadiens du côté soudanais de la frontière.

En l'occurrence cependant, nous jugeons encourageante une déclaration faite le 11 octobre par les Gouvernements tchadien et soudanais, à la suite d'une rencontre à N'Djamena entre le Président Déby et le Conseiller du Président soudanais, M. Ghazi Salah Al-Din, soulignant leur volonté de rétablir la confiance entre eux. Ces derniers jours, le Président Déby a également pris l'engagement public de coopérer avec le Soudan sur un certain nombre de mesures de confiance. Lors de la visite qu'il a effectuée récemment à N'Djamena pour examiner le processus politique au Darfour, le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, M. Bassolé, a encouragé le Gouvernement tchadien à poursuivre ce dialogue, car une amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan aurait un impact direct et positif sur la poursuite de la paix au Darfour. L'intention déclarée du Gouvernement tchadien de déplacer le camp des réfugiés d'Ouré Cassoni loin de la frontière pourrait également contribuer à améliorer les relations entre le Tchad et le Soudan.

Comme nous l'avons déjà indiqué à maintes reprises, les progrès dans la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan doivent être accompagnés d'efforts visant à régler les conflits internes au Tchad et au Soudan. À cet égard, nous nous réjouissons des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord du 13 août, y compris la création d'un organe électoral indépendant chargé de superviser les élections législatives et l'élection présidentielle au Tchad et de la publication récente des résultats du recensement.

À la demande de la Commission électorale nationale, une mission d'évaluation des besoins a été envoyée au Tchad à la fin du mois d'août par le Département des affaires politiques, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Cette équipe a mis la dernière main à

son rapport et entamera bientôt des discussions avec le Gouvernement tchadien sur le processus électoral.

Entre-temps, nous encourageons le Gouvernement et l'opposition politique à mettre intégralement en œuvre les aspects relatifs à la gouvernance de l'Accord du 13 août, parrainé par l'Union européenne, afin de promouvoir le fonctionnement transparent des institutions administratives, judiciaires et militaires. Nous appelons également les groupes armés au Tchad à déposer les armes et toutes les parties à engager un dialogue en vue d'un processus global de réconciliation nationale.

(l'orateur poursuit en français)

Je souhaiterais, pour terminer, évoquer brièvement la situation dans le nord-est de la

République centrafricaine, qui s'est, dans une certaine mesure, stabilisée depuis notre dernier exposé au Conseil. La situation reste néanmoins imprévisible et les sources sous-jacentes de l'insécurité, notamment les tensions interethniques, n'ont pas encore été résolues. Nous encourageons le Gouvernement centrafricain à redoubler d'efforts pour faciliter le dialogue intercommunautaire et à commencer un processus de désarmement crédible dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mulet de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 20.